

## Augmentation de capital annoncée

### **CARTHAGE CEMENT**

SIEGE SOCIAL : Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis – Tunisie.

La Société Carthage Cement porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Décembre 2010 a décidé d'augmenter la capital social pour le porter de Cent quarante deux millions six cent quatre-vingt mille et soixante dinars (**142 680 060 dinars**) à cent quarante cinq millions quatre cent vingt quatre mille dinars (**145 424 000 dinars**) et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de **2 743 940 Dinars** et l'émission de 2 743 940 actions nouvelles gratuites de nominal **un dinar**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droit d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour **52 actions anciennes**.

#### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2010**.

#### **Cotation en bourse :**

Les actions anciennes CARTHAGE CEMENT seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés à partir du **20 Décembre 2010**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 Décembre 2010** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **20 Décembre 2010**.

#### **Prise en charge par STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **20 Décembre 2010**.